Le traité anglo belge

L'arrangement conclu entre l'Angleterre et le roi des Belges, souverain du Congo, sans consulter la France et contre nos droits, donnera lieu à une interpellation aussitôt que le ministère sera constitué.

Londres, 25 mai. — Un livre bleu, distribué hier aux parlements anglais, contient le texte de l'arrangement anglo-congolais, précédé d'une lettre de lord Kimberly qui expose les motifs de l'arrangement.

Le Standard reconnaît que le droit de préemption, dont jouit la France vis-à-vis de l'Etat du Congo, justifie l'intérêt que porte son gouvernement à tout arrangement conclu par le roi des Belges.

Le même journal fait ressortir l'importance du nouveau traité qui rejette sur l'Etat du Congo la responsabilité d'introduire la civilisation dans le Soudan, et se demande si la France mettra des obstacles à cette œuvre.

La France sait comment l'Angleterre civilise l'Egypte; elle réclame simplement ses droits.

Le cours d'athéisme

Le cours d'athéisme qui avait été annoncé comme devant avoir lieu jeudi, de 2 h. à 4 h. à la Maison du Peuple, n'a pu avoir lieu pour les mêmes raisons que dimanche dernier, c'est-à-dire faute d'auditoire.

Cependant, le même touriste anglais dont on avait signalé la présence dimanche dernier, s'était rendu encore jeudi au passage Pers pour assister à la leçon.

On dit dans le quartier que cet Anglais serait un Suédois quelque peu Gascon.

Explosion au parc aérostatique de Tempelhof

Berlin, 25 mai. — Une forte explosion s'est produite à 3 heures 45 du matin à la division d'aérostation militaire du camp de Tempelhof. Le gazomètre et les cylindres remplis de gaz ont sauté, détruisant le bâtiment où ils étaient enfermés, endommageant les baraques environnantes et brisant les fenêtres des casernes voisines. Les cylindres à gaz ont été projetés au loin, mais il n'y a pas eu d'accidents de personnes. La cause de l'explosion est encore inconnue.

La situation en Serbie

La situation reste toujours très incertaine en Serbie ; mais il n'y a pas eu d'incident nouveau.

Découverte d'un complot à Buenos Ayres

Buenos-Ayres, 25 mai. — Un complot a été découvert. Des bombes ont été saisies. Trois Français, deux Autrichiens et un Italien ont été arrêtés. Ces individus avaient l'intention de faire sauter le congrès et la Bourse.

Emeutes graves aux Etats-Unis

On signale de nouvelles émeutes graves dans la région des cokes en Pensylvanie.

Deux mille mineurs grévistes ont attaqué les ouvriers non syndiqués qui travaillaient aux mines de Stickle-Hollow, près de Scottsdale, protégés par quatre vingts agents de police. Ceux-ci ont repoussé les assaillants leur tuant huit hommes et en blessant vingt-trois. Trois agents de police ont été blessés. Plusieurs grévistes ont été arrêtés.

Un autre conflit a eu lieu aux mines d'Uniontown. Quatre personnes ont été tuées.

Enfin, un troisième conflit s'est produit à Lasalle (Illinois), entre des mineurs grévistes et des ouvriers non syndiqués qui travaillaient dans les mines. Dix hommes ont été grièvement blessés.

Les mineurs armés ont entouré les puits de plusieurs autres mines. Des renforts de police sont envoyés dans le district et une compagnie des milices de l'Etat va se rendre sur les lieux.

La grève s'étend actuellement à onze Etats et comprend 200,000 mineurs.

Le choléra en Russie

Saint-Pétersbourg, 25 mai. — Le choléra a fait son apparition à Varsovie et dans plusieurs autres localités de la Pologne.

LES TISSUS A LA MODE

La température atmosphérique varie par bien des causes, et les vêtements que nous portons ont pour but principal de préserver le corps et de maintenir à l'état normal la chaleur résultant des fonctions organiques. Les étoffes de nos habits doivent donc être soumises à de trop brusques changements nuisibles pour la santé.

Contre le froid on utilise les matières qui concentrent la chaleur et la maintiennent en sa source ; dans le cas contraire, on emploie celles qui ont la propriété d'accepter facilement cette chaleur et de la rejeter de même. Les vêtements dits les plus chauds (car ils ne le sont pas par eux-mêmes) sont d'abord les vêtements de laine, ensuite ceux de soie, puis ceux de coton et enfin ceux de lin. De plus, si on considère que les couleurs sombres absorbent la lumière, tandis que les claires la rejettent, on s'explique pourquoi les gens du Nord portent des vêtements de laine aux teintes foncées et ceux du Midi des tissus de coton ou de lin aux nuances claires.

La fabrication subit l'influence de ces nécessités, et les lainages, d'un grand emploi en hiver, ont à lutter en été avec les produits plus en rapport avec l'hygiène. Cependant le fabricant d'étoffes de laine peut souvent opposer aux cotonnades et aux coutils des tissus très légers en peigné qui donnent de nombreuses satisfactions En effet, on peut remarquer dans divers pays, même pendant les périodes les plus chaudes, des abaissements brusques de température pendant une même journée; ou encore, si on se livre à un exercice violent, course, jeu ou travail, la chaleur du corps est élevée au-dessus de l'atmosphère qui paraît plus froide que l'exercice cesse dans l'un comme dans l'autre cas, les vêtements de lin ou de coton (c'est-à-dire bons conducteurs de la chaleur et par conséquent réfrigérants) peuvent être nuisibles pour la santé, tandis que les lainages, même très légers, atténuent ces inconvénients.

C'est un des motifs qui ont fait adopter les lainages pour costumes de bains de mer, soit tout en peigné, soit en flanelle légèrement feutrée. Dans ces articles on fait du blanc pur, uni, ainsi que beaucoup de petites dispositions dans lesquelles le fond est blanc et les filets en couleur demi-ton.

On fait aussi quelques grands dessins en rayures ou carreaux, fonds en peigné blanc. filets en soie en mohair, blanc également, ou aussi en retors fins, blanc et foncé, ou demi-teinte. Ce sont de vraies fantaisies en leur genre, convenables pour costumes complets. On en fait également des gilets seuls que les tailleurs recommandent souvent parce que ces marchandises leur laissent plus d'avantages que les coutils. Des blancs dans cet esprit peuvent donc encore être essayés.

Si le goût continue à se porter beaucoup sur les genres rayés, on devra les varier par des moyens en dehors de ce qui se fait actuellement. Pour cela on songe à revenir aux effets en relief, genre côtelé, dont on va, en fabrique, tenter quelques essais.

Il est vrai que c'est dans les genres les plus délaissés que l'on peut rencontrer des effets nouveaux ou paraissant tels ; mais comment le négoce accueillera-t-il ces articles? Le toucher en est si différent de ceux à la mode; les parties tour à tour minces et épaisses, les reliefs et les creux donnent à la main un volume factice qui contraste tant avec les tissus réguliers en usage, que l'on fera bien d'essayer des reliefs peu saillants au toucher et à fond de satin s'ils sont larges.

***

L'époque où nous sommes est fertile en renseignements pour les grandes maisons de draperies. En centralisant les demandes que le commerce fait à leurs voyageurs, tant sur la récente collection d'hiver que sur les rassortiments en marchandises d'été, ces négociants recueillent des indications précieuses sur les tissus que l'on abandonne sans retour et sur les nouveautés qui, favorablement accueillies, doivent être étudiées particulièrement et développées sous toutes les formes.

Parmi les diverses recommandations que nous avons reçues des principaux drapiers de la capitale, nous devons citer ce qui a trait aux couleurs. Nous compléterons ainsi ce que nous avons dit sur ce sujet, dont les changements sont de plus en plus palpables.

Comme nous l'avons déjà constaté, à cause de la température, on reste encore pour l'été aux couleurs claires et à celles de demi-ton, bien que de nouvelles nuances foncées prennent place dans les collections. C'est la suite de l'évolution commencée depuis quelques saisons.

Toutes les couleurs récemment en vogue vont être faites dans des tons plus foncés—et cet assombrissement en change le caractère—aussi bien teintes pures que des mélanges. Quelques nuances sont plus en dehors du courant et méritent, à ce titre, d'être signalées à part. Tels sont le vert foncé reflet très peu olivâtre et le violet foncé dit « aubergine, » d'un très joli reflet violacé.

Il est intéressant de constater les transformations successives des couleurs à la mode. A côté des gris qui sont de tout assortiment et d'un caractère neutre en quelque sorte, la vogue du bleu fut suivie par celle du bronze, l'un et l'autre encore recherchés d'ailleurs. Le vert vient ensuite et, comme contraste, le violet, dont l'aubergine est une des teintes les plus remarquables pour le costume masculin. Le goût s'est familiarisé peu à peu avec ces couleurs que la femme porte dans tous les tons; seulement on leur ôte la vivacité, la crudité généralement admise pour cet usage et on les prend plus foncées, c'est-à-dire plus en rapport avec le caractère de l'habillement de l'homme.

Ces couleurs vont être mises dans la plupart des tissus unis pour pardessus et autres. D'autres de même esprit sont également ajoutées à celles utilisées pour les façonnés; des vert demi-ton, prune, vont avec les bleu vif, amadou, etc.

Les maisons de confections augmentent en importance; mais comme elles ne liquident point tous leurs articles à chaque saison, cela les porte à rechercher des genres sans caractère apparent, c'est-à-dire ne vieillissant pas. Elles accordent moins de place aux vraies nouveautés, qui sont plus recherchées par les tailleurs. Ce sont pourtant ces derniers articles qu'il faut travailler pour créer de nouveaux courants, et on voudrait faire adopter plus en grand nombre le costume complet.

En peigné uni, pour costume, on fait des unis de nuances, façonnés par les croisures. Des petits effets de deux couleurs, agrémentés de filets vifs discrets, soit en retors ordinaires, soit en retors fantaisie. La soie est aussi utilisée quelquefois.

On fait quelques cardes d'apprêt rasé, mais beaucoup plus de cheviottes, aspect brut, de différentes finesses. Là encore, les façonnés par croisures sur des teintes unies et des petits effets de plusieurs couleurs sont essayés. Mais de plus un grand nombre de très jolies dispositions sont ornées de mohair noir, en fil uni ou en retors façonné, moucheté, bouclé, etc.

Dans les fantaisies les carreaux sons nombreux et les teintes très fondues. Cependant on cherche à sortir de ces effets ternes par quelques nouveautés saillantes portant un cachet agréable et de bon goût, mais plus accentué que d'usage.

(*Les Tissus*).

Situation météorologique. — Roubaix, 26 mai. — Hauteur barométrique 753 Température
A sept heures du matin 7 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 13 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 12 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Echos du festival des 13 et 14 mai.—L'« Union chorale de Bargues », de Wattignies, qui a gagné la prime de 2,000 francs, le lundi, 14 mai, au festival de Roubaix, vient d'envoyer à l'Administration municipale 30 francs pour les pauvres de la ville, et 20 francs pour l'enfant chargé du tirage des numéros.

La somme totale, versée par les sociétés gagnantes au profit des pauvres, s'élève à la somme de 220 francs, qui sera affectée à des secours extraordinaires.

L'inspection annuelle des chevaux par la Commission militaire de classement. — C'est lundi prochain, 28 mai, *à une heure précise de l'après-midi*, au boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome, que la Commission de classement des chevaux, juments, mulets et mules, commencera ses opérations à Roubaix.

Elle siégera quotidiennement jusqu'au mardi 5 juin, à l'exception : 1° de la matinée du vendredi, 1er du même mois, réservée pour l'inspection spéciale de la cavalerie des tramways, et 2° de la journée du dimanche 3.

Afin que les opérations puissent être suivies régulièrement, et sans interruption, les propriétaires de chevaux sont invités à se présenter *exactement* aux jour et heure indiqués sur la lettre de convocation.

L'inspection des voitures n'aura pas lieu cette année, et les animaux devront être présentés *sans harnais*.

Les régates de dimanche au Blanc-Seau. — Voilà le programme définitif des régates internationales, organisées par le club nautique *Trois-Etoiles*, qui auront lieu, dimanche 27 mai, sur le canal de Roubaix, au Blanc-Seau :

1re course. Embarcations bordant 2 avirons en pointe (juniors) — 1. *Nemoukto*, Union nautique Valenciennes; 2. *Choco*, Sport nautique Gand; 3. *Fil-de-fer*, Rowing Club Lille; 4. *Speranza*, Sport nautique Lille; 5. *Patraque*, Cercle de l'Aviron Roubaix; 6. *Saint-André*, Union nautique Saint-André Lille; 7. *Ramollo*, Rowing Club Lille; 8. *Neva*, Emulation nautique Boulogne; 9. *Bouboule*, Sporting Dunkerquois; 10. *Primevère*, Sporting club Armentières; 11. *Sans Peur*, Boulogne Club.

2e course. — Embarcation bordant 2 avirons en couple (juniors).— 1. *Falstaff*, Union-Nautique Calais ; 2. *Tit-But*, Boulogne-Club : 3. *Turquoise*, Union-Nautique Calais ; 4. *Régal*, Sport nautique Gand : 5. *Orta*, Emulation nautique Boulogne ; 6. *Sleno*, Sport nautique Lille.

3e course.— Embarcations bordant 2 avirons en pointe (seniors.) — *Popol*, Sport nautique Amiens ; 2. *Falstaff*, Emulation nautique Boulogne ; 3. *Noddi*, Sport nautique Gand ; 4. *Aurore*, Boulogne-club ; 5. *Mignon*, Union nautique Calais ; 6. *Primevère*, Sporting club Armentières; 7. *Choco*, Sport nautique Gand.

4e course. - Périssoires : 1. *Rendez-Vous*, Sport nautique, Amiens; 2. *L'Artiflot*, Union nautique, Saint-André-Lille; 3. *Mégot*, Rowing Club, Lille; 4. *Passe-Partout*, Cercle des Régates Rémoises; 5. *Fine-Mouche*, Sporting dunkerquois ; 6. *Lassitude*, Union nautique, Saint-André-Lille.

5e course. — Embarcations bordant 4 avirons de pointe (Juniors) : 1. *Mousseline*, Union nautique, Calais; 2. *Saint-Sauveur*, Rowing Club, Lille; 3. *Suzette*, Emulation nautique, Boulogne; 4. *Plume-au-Vent*, Aviron, Roubaix.

6e course. Embarcations bordant 2 avirons de couple (seniors). — 1. *Mon Fieu*, Sport nautique Amiens; 2. *Rubis*, Union nautique Valenciennes; 3. *Falstaff*, Union nautique Calais; 4 *Yeyette*, Sport nautique Amiens; 5 *Tit But*, Boulogne Club; 6. *Fleuron*, Sport nautique Gand; 7 *Bluette*, Sport nautique Amiens; 8. *Grand Joujou*, Sport nautique Lille; 9. *Orta*, Emulation nautique Boulogne; 10. *Turquoise*, Union nautique Calais; 11. *Régal*, Sport nautique Gand.

7e course. Embarcations bordant 4 avirons en pointe (seniors). 1. *Craquelle*, Sport nautique Amiens; 2. *Rayon d'Or*, Boulogne Club; 3. *Frédégonde*, Emulation nautique Boulogne; 4. *Mousseline*, Union nautique Calais.

8e course. — Périssoires à obstacles.— 1. *Rendez-Vous*, Sport nautique Amiens ; 2. *Passe-Partout*, Cercle des régates Rémoises. — 3. *L'Artiflot*, Union St-André Lille ; 4. *L'Altitude*, id.; 5. *Mégot*, Rowing club Lille ; 6. *Cigarette*, id.

Une descente du Parquet. — Les enquêtes ouvertes par le parquet sur l'agression nocturne de la rue de la Guinguette, par les frères Jean et Jules Ovaere, de la rue des Anges, et sur la tentative de meurtre, commise rue Watt, cour Gevaer, par Allard Dérickx, sur sa femme Octavie Vancannighem, continuent sans interruption.

M. Deblock, juge d'instruction, accompagné de son greffier M. Mortagne, est descendu à Roubaix, vendredi, vers deux heures, au sujet de ces deux affaires. Il a interrogé, à l'Hôtel-de-Ville, plusieurs témoins, qu'il n'avait pu entendre lors de sa dernière visite.

Le magistrat est reparti pour Lille par le train de 6 heures 13.

Une étrange accusation. — Une femme d'une *quarantaine d'années, arrêtée pour vol*, avait été conduite, samedi, à la prison du poste central de police, où elle a passé la nuit suivante.

Cette femme aurait porté, dimanche matin, contre deux agents de police, une accusation des plus graves; une enquête aurait été ouverte et le parquet aurait été avisé.

Est-il besoin de dire que cette accusation, venant d'une telle origine, ne doit être accueillie qu'avec la plus extrême circonspection, et que nous n'enregistrons ce bruit que sous les réserves les plus formelles.

Les accidents de la journée de jeudi. — Deux accidents ont signalé la journée de jeudi, et deux fillettes en ont été les victimes.

Rue du Grand-Chemin. — Une écolière de la rue du Luxembourg, Eugénie Donnez, âgée de dix ans, était montée, jeudi matin, vers onze heures, sur la tablette d'une des fenêtres de la maison du comte Mimerel, rue du Grand-Chemin, actuellement en démolition. Par suite d'un faux mouvement, elle perdit l'équilibre et alla tomber sur la bordure du trottoir.

Au même moment passait une calandre de M. Emile Roussel, teinturier, rue de l'Epeule, qui lui frôla fortement la jambe droite, mais sans la blesser davantage.

Une dame du voisinage se mit en devoir de donner les premiers soins à Eugénie Donnez, qui put un peu plus tard regagner seule le domicile de ses parents.

Rue Saint-Vincent-de-Paul.— Dans le courant de l'après midi, une fillette de onze ans, Lina Vanballeghem, dont les parents habitent rue de Solférino, passait rue Saint-Vincent-de-Paul, avec une compagne qui comme elle, avait fait sa première communion le matin. Arrivée en face de la rue de l'Alma, la petite Lina se mit à courir pour rattraper d'autres amies qui avaient pris les devants.

A cet instant précis, un ouvrier, portant sur l'épaule deux barres de fer, traversait la rue St-Vincent-de-Paul, La pauvre enfant alla se jeter la tête contre les barres, et se fit une blessure au front.

On s'empressa de la conduire chez M. le docteur Faidherbe, qui lui donna les premiers soins, et constata que l'accident était heureusement sans gravité.

Un homme ivre arrêté pour escroquerie. — Dans la matinée de vendredi, un journalier âgé de quarante-quatre ans, du nom d'Etienne Vandenhende, pensionnaire à l'estaminet de M. Louis Desreumaux, quai de Nantes, était rentré à son logement en état complet d'ivresse. Comme on refusait de lui servir à boire, il menaçait de briser le mobilier de l'établissement, et le cabaretier dut requérir l'intervention de la police, pour se faire quitte de l'individu.

Deux agents survinrent bientôt ; M. Desreumaux leur apprit qu'il avait été assez confiant pour prêter sa montre à Vandenhende, il y a une semaine environ, et que celui-ci, après l'avoir vendue à vil prix, avait dissipé l'argent *dans divers cabarets.*

Cette plainte motivée aggravait sensiblement le cas du journalier, et il fut écroué en bonne forme au dépôt central de la Grande Place.

Un expulsé surpris et arrêté par la police. — Un jeune homme du nom d'Adolphe Honoré, peigneur de profession, actuellement âgé de vingt-deux ans, avait été expulsé de France, au mois d'avril 1890.

Il s'était risqué à repasser la frontière, et avait élu domicile dans une maison du boulevard de Beaurepaire.

La police de sûreté, informée de sa présence irrégulière, allait, vendredi matin, dès la première heure, le surprendre à son logement, pour l'écrouer ensuite au dépôt de la place Sainte-Elisabeth.

Menus faits. — Dans la journée de jeudi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique, qui a commencé à fonctionner pour la saison d'été, a saisi onze de ces animaux, lesquels ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de cinq propriétaires.

— Un cocher de la rue des Champs, Florimond Lernould, âgé de trente trois ans, était entre complètement ivre, jeudi, vers trois heures de l'après-midi, à l'estaminet de M. Emile Farvacque, rue du Grand-Chemin. On refusa de lui servir à boire ; sa colère ne connut plus alors de bornes, et il se vengea à sa façon en jetant par terre des œufs qui se trouvaient à sa portée.

Le cabaretier envoya chercher la police, et un agent vint mettre l'individu à la raison, en l'emmenant au poste.

En route le cocher essaya bien de se rebeller contre son gardien; mais celui-ci parvint à le conduire sans encombre jusqu'à destination.

Croix. — *Un accident de voiture près du pont de Croix.* — Vendredi, à six heures et demie du soir, le jeune Jules Wallauw, âgé de quatorze ans, jouait avec quelques camarades, près du dépôt des Tramways, au pont du Breucq. La bande joyeuse courait et gambadait, comme on fait à cet âge.

A un moment donné, Jules Wallauw, poursuivi par un de ses compagnons, alla se jeter étourdiment dans les roues de la voiture de M. Dewailly, brasseur, rue de la Louvière, à Saint-Maurice-lez-Lille, qui passait à ce moment, à une allure très modérée. Disons de suite que le pauvre garçon a une très mauvaise vue, et qu'il n'y voit pas à quelques pas.

Le conducteur ne put arrêter à temps son véhicule, dont les deux roues passèrent sur le corps du malheureux. Il s'empressa de le relever, pour l'installer aussi commodément que possible à son côté, et le transporta chez ses parents, qui demeurent chez M. Mathon, cabaretier, près de la place de Croix. M. Séguin, commissaire de police, informé aussitôt de l'accident, fit appeler M. le docteur Morival.

Le médecin constata que les contusions multiples reçues par la victime ne présentaient aucun caractère de gravité, et qu'à moins de complications ultérieures, son rétablissement aurait lieu dans quelques jours. Il jugea toutefois une seconde visite nécessaire, pour se prononcer d'une manière décisive.

Lannoy. — Le club vélocipédique lannoyen, qui a son siège estaminet du Coq, à Lannoy, organise, avec le concours de tous les vélocipédistes de cette ville, une fête au profit de l'hospice et du bureau de bienfaisance. Cette fête, qui aura lieu le dimanche 24 juin, comportera une série de courses qui promettent le plus grand attrait.

Lannoy. — *Extradition.* — La gendarmerie belge a remis, jeudi, dans la journée, entre les mains de la gendarmerie de Lannoy, le sieur Paul-Théophile Boucly, âgé de 40 ans, journalier né et domicilié à Douingt (Somme). Cet individu appréhendé en Belgique en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Laon est prévenu d'une tentative d'assassinat et de vol. Il a été conduit immédiatement à la prison de Lille.

Ascq. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni jeudi, à sept heures du soir, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Desquiens, maire. Quatorze conseillers sur seize étaient présents : MM. Desquiens, maire; Castelain, adjoint; Havez, Crucq, Sélosse, Delattre, Auguste Sainleger, Catel, Alavoine, Marrescau, Droulers, Thieffry, Verdière, Mulliez. — Absents: MM. Dupire et Paul Sainleger.

Subventions industrielles. — Le Maire donne connaissance au Conseil : 1° De l'état des propositions dressé par l'agent-voyer et réglant les subventions dues pour dégradation extraordinaires causées aux chemins vicinaux numéros 2, 3 et 5 pendant l'année 1893; 2° Du bulletin d'acceptation amiable par lequel M. Charles Maquart, entrepreneur, demeurant à Lille, s'engage à verser la somme de 70 fr. comme quote-part, dans la réparation des dégradations. Il engage ensuite l'assemblée à émettre son avis

Le Conseil considérant que l'état dressé par M. l'agent-voyer lui semble bien établi décide qu'il y a lieu d'accepter la somme de 70 fr.

Fournitures et travaux par voie de regie économique. — Le Maire soumet ensuite au Conseil la circulaire préfectorale du 31 mars 1891 relative aux dépenses faites pour les fournitures et travaux dont l'importance dépasse 300 fr.

Le Conseil, après avoir délibéré, demande l'autorisation de procéder à l'exécution des travaux par voie de régie économique, et désire que le crédit ci-après figurant au budget soit réparti comme suit : Art. 20. Entretien des édifices communaux, maçonnerie 300 francs, peinture 300 fr., menuiserie 200 fr., toiture 134 fr., soit 934 fr.

Budget de la fabrique de l'eglise. — Le Maire donne lecture du budget de la fabrique de la paroisse d'Ascq pour l'exercice 1895. Les recettes sont évaluées à 2088 fr. les dépenses à 2087 fr. 50, dont un excédent de recettes de 0 fr. 50. Le Conseil, après avoir entendu et délibéré, estime que le budget semble être bien établi et est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver tel qu'il est présenté.

Acquisition d'une parcelle de terrain. — Le Maire dépose sur le bureau, l'acte de vente que M. Castelain, adjoint, agissant au nom de la commune, a passé avec M. Desquiens, concernant une parcelle de terrain d'une superficie de 69 m. c. 34 dmq., située sur le territoire d'Ascq et retranchée par alignement de l'ancien chemin vicinal de grande communication actuellement route départementale n° 19. Cette vente est faite moyennant la somme de 138 fr. 68. — Adopté.

Fournitures classiques. — Le Maire donne lecture au Conseil d'une pétition signée par plusieurs parents de la commune tendant à obtenir gratuitement les fournitures classiques de leurs enfants.

« Par suite du progrès sensible que fait journellement l'instruction de nos enfants, est-il dit dans cette pétition, il nous est impossible de subvenir à l'achat des fournitures classiques. »

Cette pétition, dit M. le Maire, est sans contredit légale et juste à la fois, mais malheureusement la situation financière de la commune ne permet pas d'y faire droit. Il faudrait pour la réaliser disposer annuellement d'une somme de 1500 à 2000 fr.

Notre budget, continue M. le Maire, ne peut supporter cette nouvelle charge. Il faudrait donc avoir recours à une imposition extraordinaire et alors que diraient les contribuables? Ce n'est donc pas praticable. Il n'y a qu'un moyen, à mon avis, c'est de généraliser, c'est-à-dire élargir le cercle des indigents, en un mot dresser une liste renfermant plus d'indigents nécessiteux, et augmenter alors le crédit proportionnellement à cette augmentation.

Le Conseil, considérant que la gratuité des fournitures classiques est impossible, que ce serait exiger trop des contribuables, que les familles aisées doivent payer les fournitures de leurs enfants, que la commune ne peut d'un autre côté supporter une augmentation de 1.500 à 2.000 fr., décide qu'il y a lieu d'augmenter la liste des familles indigentes. Il s'engage néanmoins à ajouter une somme de 100 francs environ cette année à la somme allouée pour les fournitures classiques les années précédentes.

M. le Maire donne en terminant lecture du budget de 1893. Les dépenses, dit-il, se sont élevées à 22.623 fr. 29, les recettes à 23,258 fr. 61 d'où un excédent de recettes de 635 fr. 32 qui, ajouté à 2651 fr. 78, excédent de recettes en 1892 forme un excédent définitif de 3287 fr. 10.

Cette somme est affectée à diverses gratifications allouées à l'instituteur et institutrice et aux sociétés de secours mutuels. — Le reste est applicable à l'entretien des édifices communaux.

M. le secrétaire de mairie donne alors lecture du budget additionnel de 1894 et du budget primitif de 1895.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Hem.— *Tir.* — Voici les résultats du concours annuel de tir par la société de tir à l'arme de guerre : Les Carabiniers d'Hem :

Prix aux points : 1er prix Leclercq Victor, 2e points ; 2e Briffaut Oscar 24; 3e Payelle Henri 23 ; 4e Denonne Arthur 23 ; 5e Masse Bernard 23 ; 6e Dutrieux Pierre 22 ; 7e Rouzé Désiré 22; 8e Crépin Charles 22; 9e Longnépée Louis 21; 10e Dassonville Marcel 20.

Prix à la belle balle. — 1er prix, Denonne Louis ; 2e Obert Auguste : 3e Lepers Jules ; 4e Pau Cyrille ; 5e Carbonnet Alphonse ; 6e Crépin Alphonse ; 7e Pottié Louis ; 8e Bodelle Emile ; 9e Roman Charles ; 10e Leclercq Charles

Prix de bas nombre. — 1er prix Mulaton Jean ; 2e Bernard Charles ; 3e Lepers Auguste ; 4e Narguet Guillaume.

La distribution des prix aura lieu le dimanche 27 mai à 7 heures du soir.

— La société les Carabiniers d'Hem offrira le dimanche 27 mai, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, un concours de pupilles pour les jeunes gens d'Hem âgés de moins de 20 ans. Ce concours se fera à tir réduit, au fusil Gras, et à la distance de 30 mètres. De nombreux et importants prix seront décernés aux lauréats. Des armes et des munitions seront mis gracieusement à la disposition des jeunes gens qui prendront part à ce concours.

Nous recommandons la **Fabrique d'Articles de voyage, SOYEZ père**, *41-43, rue des Ponts de Comines, à LILLE*, pour le *choix immense* que l'on y trouve et *un travail très soigné*,

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concisse donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs. 7573

Le meilleur remède étant celui qui guérit, c'est donc celui-là qu'il faut choisir; or aucun ne réunit autant de preuves de guérisons que les Pilules Suisses. 37448d

COMMUNICATIONS

BEURRE PUR, DÉLICIEUX, à 3 fr. 40

Maison centrale de la laiterie d'Oostcamp, à Roubaix, rue du Bois, **13** (treize). **Ne pas confondre!**

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; rue de l'Industrie, 2 (près la rue de Lille); rue Pierre-de-Roubaix, 150; Aux Halles (stalle 124); place d'Amiens, chez M. Mayot, boulanger; rue Pierre-de-Roubaix, 58; chez M. Dhondt, boulanger; rue d'Italie, 36; rue de l'Epeule, 194; rue de Tourcoing, 93, chez M. Achille Leleux, épicier; rue du Collège, 134, chez M. Ducrocq, comestibles; rue du Tilleul, 123; chez M. Vandeputte, épicier, boulevard de Strasbourg, 126 ; chez M. E. Duforest, rue Corneille, 7, près le boulevard d'Armentières.

A CROIX : chez M. Duvivier, épicier, rue de la Gare.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (maison Tanghe-Verdonck).

A LILLE : Rue Royale, 38 (épicerie Duvernay-Verdonck). Place de Béthune, 1; rue de Juliers, 64.

N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

Chambre syndicale des ouvriers peintres de Roubaix. — Assemblée générale, le dimanche 27 mai 1894, à 7 heures soir au siège, chez M Catrice, Grande-Rue. Ordre du jour : choix du délégué pour Anvers.

Société des anciens militaires de l'armée de mer. — Dimanche 27 mai, à 6 heures 1/2, réunion générale extraordinaire. Ordre du jour : Renouvellement de la commission. Les sociétaires sont instamment priés de ne pas manquer à cette importante réunion.

Chapelle des Carmélites. — Dimanche, 27 mai, à cinq heures du soir, Salut solennel de l'archiconfrérie. Réparation des blasphèmes et de la violation du dimanche. Amende honorable et sermon. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. Indulgence plénière pour les associés, aux conditions ordinaires.

Boulangerie coopérative l'« Economie », rue de Lannoy, 86. — Les sociétaires sont priés de rapporter leurs jetons, le dimanche 27 mai, de 9 heures du matin à une heure, ou de 3 heures à 8 heures du soir, pour cause d'inventaire semestriel.

Les cours gratuits de l'école du soldat. — Les jeunes gens des classes 1893, 1894 et 1895, devant servir en France et désireux de faire partie de l'Avant-Garde, peuvent se faire inscrire dès à présent, chez M. Desmettre, rue Cugnot, n° 8. On y reprendra les premiers exercices du cours de l'école du soldat, le dimanche 27 mai, de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du matin

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La construction d'une église au « Crétinier ». — On a commencé, vendredi, les travaux de fondations de la nouvelle église dans la prairie qui a été donnée, pour cet usage, par M. Watteau, cultivateur au « Crétinier ». On ne saurait certainement trouver meilleur emplacement. Satisfaction va être enfin donnée aux habitants du « Crétinier » qui, depuis longtemps déjà, réclamaient la construction d'une église dans leur hameau.

Le comité organisateur des courses a décidé, dans sa réunion de jeudi soir, d'en fixer la date au 15 août fête de l'Assomption.

La fraude. — *Une importante prise.* — La douane a attaqué et arrêté, vendredi, vers minuit et demie, trois individus porteurs, chacun, d'un ballot contenant des allumettes chimiques et du poivre en grains. Interrogés, ils ont déclaré se nommer le 1er Joseph Rombaut, âgé de 28 ans, tisserand domicilié à Roubaix, 2e Louis Mumbel, 25 ans, tisserand domicilié également à Roubaix, 3e Philippe Vandarben, 34 ans, mouleur en fer domicilié à Gand. La prise composée de 46 k. de poivre et de 54 k. d'allumettes est d'une valeur de 408 fr.

Le « Ralliement des Trompettes » invite instamment les sociétaires à assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui samedi à 8 h. 1/2 du soir dans son local habituel chez Moïse Marissal, Vieille-Place.

TOURCOING

Derniers échos du Centenaire. — *Les fusils et uniformes.* — Il ne reste à rentrer que quatre des fusils que la ville de Lille avait prêtés à Tourcoing pour les fêtes du centenaire. Ceux à qui ils ont été remis ou les personnes chez lesquelles ils auraient été laissés par mégarde sont instamment priées de les rapporter sans aucun retard au secrétariat de la Mairie.

Il manque aussi un uniforme de l'infanterie du Centre, habit bleu, pantalon blanc, guêtres noires.

— *La tombola.* — Tous les hommes ayant fait partie du cortège historique, sont invités à se trouver dimanche à 5 heures, à l'Hôtel-Caserne des Sapeurs-Pompiers, pour le tirage de la tombola dont nous avons déjà parlé, organisé à leur profit avec le reliquat de la somme de 1,000 francs qu'on avait affectée à la paie des soldats en 1794.

— *Après les fêtes.* — C'est maintenant bien décidé : dans quelques jours, il ne restera plus rien du *beau jardin de l'Exposition horticole*; et, au lieu de la belle pelouse, on verra reparaître la triste terrasse d'autrefois, qui fait un si fâcheux pendant à la magnifique façade de l'édifice communal. La clôture en planches est déjà abattue; et on a commencé à enlever le millier de mètres cubes de terre qu'on avait amenée à grands frais, pour former la pelouse et les massifs. C'est donc là que se fera, à partir du samedi 2 juin, l'examen des chevaux, juments, mulets et mules, comme les années précédentes.

Le camp aussi aura vite disparu; il ne restait plus vendredi que les squelettes des diverses constructions; quelques-unes même, la ferme, la pâtisserie *Louison, etc., étaient déjà tombées sous le marteau*, et non la pioche des démolisseurs ; et les autres étaient dépouillées des décors qui leur avaient donné une éphémère existence! Les canons et les caissons à munitions, ont été conduits à la gare, pour être réexpédiés à l'arsenal de Douai.

— *La Cantate de MM. Didry et Dubois.* — Les choristes et instrumentistes qui ont prêté leur concours dans l'exécution de la cantate patriotique de MM. Fid. Didry et Fréd. Dubois, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir, à neuf heures, Hôtel du Cygne (Grande-Place) où un punch leur sera offert.

— *L'Exposition de photographies.*— Les diverses photographies tirées pendant les fêtes constitueront un intéressant souvenir.

On nous prie de rappeler qu'elles devront être centralisées à l'Hôtel-de-Ville en vue de l'Exposition qui en sera faite le 10 juin.

Les pèlerinages à la Marlière. — Le groupe d'artistes du Conservatoire dirigé par Mlle Dewanin, qui a eu tant de succès l'an passé à Notre-Dame de la Marlière, chantera son salut traditionnel dimanche 27 mai, à quatre heures.

— Les photographies sur porcelaine de Notre-Dame de la Marlière sont littéralement enlevées. Chaque pèlerin sera heureux d'emporter cette image vénérée, qui sera pour sa maison un ornement et une sauvegarde. — Dépôt chez Mme Six, en face de la chapelle.

Le commissariat du 2e arrondissement. — Le commissariat du 2e arrondissement, autrefois rue des Poutrains n° 28, est transféré, depuis l'arrivée du nouveau commissaire de police, M. Lenoble, rue de Gand, n° 60.

Un acte de probité. — Le jeune Henri Duponchel, âgé de 13 ans, demeurant rue de la Cloche, n° 90, a déclaré à la police qu'il avait trouvé, lundi dernier, dans le Camp Français, un bracelet en or, qu'il tient chez ses parents, à la disposition de la propriétaire.

Marcq-en-Barœul. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi, 25 mai, à six heures du soir, en séance ordinaire (session de mai), sous la présidence de M. Delesalle, maire. Dix-sept conseillers sur vingt-trois étaient présents.

M. Debuchy, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 avril, qui est adopté sans observation.

Le Conseil ratifie le vote des Sapeurs-Pompiers, relatif à la nomination des chefs de ce corps, qui ont tous obtenu l'unanimité des suffrages.

Les conseils de fabrique. — Il vote ensuite le budget des conseils de fabrique des deux églises de la commune.

La paroisse Saint-Vincent a en recettes ordinaires 6.366 fr. 60, et en dépenses 6.365 fr. 40, se balançant par un excédent de 1 fr. 20. La paroisse Notre-Dame-des-Victoires demande l'approbation du Conseil municipal, ainsi que celui de la préfecture, concernant un projet d'augmentation du tarif pour les pompes funèbres, proportionnellement à chacune des quatre différentes classes.

M. le Maire fait observer qu'ayant été empêché d'assister à la dernière réunion du conseil de fabrique, il ne s'attendait pas à la présentation de cette lettre. Il est nécessaire, à son avis, de demander des explications à ses auteurs, et comme le Conseil municipal doit se réunir une seconde fois au cours de la session, il pourra ainsi statuer, en connaissance de cause, sur la question, sauf à prendre modèle sur le tarif de l'archevêché.

M. Fremeaux dit que le Conseil municipal ne devrait pas s'occuper de cette affaire, et ferait beaucoup mieux de laisser toute latitude aux personnes intéressées de faire, à leur corps défendant, tous les frais des décors supplémentaires, non prévus par le tarif.

L'assemblée se rallie à cette proposition, et accepte dans son ensemble le budget de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires, se montant en recettes à 3,227 fr., et en dépenses à 3,120 fr., ce qui représente un excédent de 107 fr.

Le Bureau de Bienfaisance. — Les recettes ordinaires du Bureau de Bienfaisance se chiffrent par 13,902 fr. 77; les dépenses par 14,342 fr. 69, soit 439 fr. 92 d'excédent pour ces dernières. En 1892 l'excédent, qui portait sur les recettes, était de 3,378 fr. 41. Il reste actuellement en caisse 2,938 fr. 49.

Le conseil approuve les comptes qui lui sont soumis.

L'Hospice. — Il revêt également de son approbation le budget de l'Hospice, se soldant par un excédent de recettes de 2,095 fr. 54.

Les chemins vicinaux. — M. le Maire fait connaître que l'excédent des ressources disponibles des chemins vicinaux s'élève, depuis l'année 1870, à la somme de 25,000 fr., et que, de longue date déjà, on avait employé l'excédent du crédit spécial voté, à d'autres travaux ruraux. Mais la loi ne permettant pas d'affecter le crédit dont il s'agit à une autre destination, la commune est mise en demeure de voter des fonds pour cet usage particulier.

La commune, ajoute M. le Maire, n'éprouvera pas de gêne dans l'emploi de ces fonds, car il reste encore beaucoup de travaux à exécuter. Il y a un emprunt dont l'amortissement complet aura lieu en 1895 ; M. le Maire propose de faire en 1896 seulement ce nouvel emprunt de 25000 fr., de façon à ne pas augmenter, l'année prochaine, la cote des contributions directes.

M. Holbeck demande si la Préfecture donnera son consentement à cette combinaison.

La Préfecture, d'après M. le Maire, a attendu depuis vingt-quatre ans pour formuler sa réclamation; elle pourra bien attendre une année de plus pour mettre la commune en demeure de contracter un emprunt.

Ces 25,000 francs, au dire de M. Delesalle, représentent un kilomètre de pavage ; il en reste encore environ six à assurer ; il propose donc de faire, comme l'a décidé la Commission des finances, 400 mètres au chemin des Vaches, dit du Plouy, et 600 mètres au chemin de l'Eringy. Les deux propositions sont acceptées.

Le budget additionnel. — M. le Maire donne communication de la situation générale du budget de la commune, dont la balance offre un excédent de recettes de 7734 fr. 48, à la disposition du Conseil. La Commission des finances a réparti ces ressources exceptionnelles en divers achats et indemnités ; le secrétaire de la mairie les fait connaître à l'assemblée.

Une rémunération de 300 fr. à M. Renard, commissaire de police, provoque une observation de M. le Maire. Il avait accepté, déclare-t-il, en réunion de commission, le projet de ce crédit, mais il avait réfléchi depuis, et s'était mis d'accord avec tous les membres pour n'accorder que 200 fr.

M. Delesalle entre ici dans des détails très compliqués concernant une affaire d'expulsion, qu'il serait trop long de reproduire.

Un conseiller propose de ne rien donner du tout au commissaire ; mais M. le Maire fait valoir des services rendus antérieurement par ce fonctionnaire, lesquels méritent, d'après son opinion, la récompense dont il a fixé le chiffre.

M. Fremeaux invite l'assemblée à se rallier à la proposition du Maire, et la gratification de 200 fr. est votée à M. Renard.

Sur l'ensemble des divers crédits, il reste encore une somme de 1.143 francs disponible, pour la construction d'un quai au pont de Marcq et d'un bureau téléphonique.

L'agrandissement du cimetière. — M. le Maire expose que l'agrandissement du cimetière actuel est d'une urgence indiscutable, ce qui est admis par le Conseil, et propose la nomination immédiate d'une commission spéciale, pour étudier le projet.

MM. Fremeaux, Despinoy, Lamblin et Thiers sont désignés pour ce mandat.

Les passages à niveau du chemin de fer. — M. le Maire rappelle les divers accidents qui, depuis un mois à peine, ont fait plusieurs victimes aux passages à niveau du chemin de fer. Il constate que l'organisation du service de surveillance est défectueuse et insuffisante, et que 120 trains au moins passent journellement sur la ligne de Lille à Roubaix.

En conséquence, il propose au Conseil d'émettre le vœu que les barrières soient mieux gardées, et qu'il n'y ait plus de manœuvres au passage à niveau de la gare de la Madeleine.

Cette motion est acclamée à l'unanimité; la séance est levée aussitôt, vers huit heures, et renvoyée au lundi 4 juin.

LA BATAILLE DE TOURCOING

DU 18 MAI 1794

Conférence prononcée à la Société de Géographie de Tourcoing, le 18 mai 1894, par M. A. Merchier, professeur d'histoire au Lycée de Lille, chargé des cours préparatoires à Saint-Cyr. Une jolie brochure avec cartes. Prix : **Un franc.** En vente aux bureaux du journal, à Roubaix et à Tourcoing. Cette brochure est en vente également chez tous les libraires et au débit de tabacs de la Grande-Place, à Tourcoing.

LILLE

Mort de M. Faucher, ancien adjoint au maire de Lille. — M. Faucher, conseiller municipal, ancien adjoint au maire de Lille, est décédé subitement vendredi, vers midi, à Sevran-Livry (Seine-et-Oise), où il dirigeait, depuis le 16 août 1893, la manufacture de poudres et salpêtres.

FEUILLETON DU 27 MAI 1894. — N° 2

UNE JEUNE FEMME

Par EDGY

III

Ce n'était pas qu'elle eût peur de la colère de son mari ou de quelque scène. Elle le sentait si faible par tendresse quelle était bien sûre de son indulgence. Mais elle savait aussi qu'elle n'échapperait néanmoins pas à ses raisonnements, ni au sermon en trois points moitié sévère, moitié attendri, dont il la gratifierait.

A l'idée de confesser à Claude ses enfantillages de légèreté et de vanité, elle se sentait d'avance humiliée vis-à-vis d'elle-même et son amour-propre se cabrait comme une bête têtue qui refuse de sauter le fossé.

Alors, dans sa détresse, elle pensa à son amie Madeleine, devenue Mme de Bother, qu'elle n'avait pas vue depuis deux grands mois.

Ce fut dans la soirée que, prétextant une course urgente, Jeanne s'habilla à la hâte, et partit à pied chez Madeleine, dont l'hôtel était situé derrière les Champs-Elysées.

A peine en route, un élan l'emporta dans une marche fiévreuse, où les lancinements d'angoisse qui brisaient sa pauvre cervelle s'apaisaient comme en un vertige d'inconscience.

Lorsqu'elle arriva chez Madeleine, elle se trouva tellement étourdie, que tout d'abord elle ne se rappela pas pourquoi elle était venue. Ce ne fut qu'aux questions discrètes de Mme de Bother qui, devant son agitation et ses yeux brillants, devina quelque chose d'insolite, que la mémoire lui revint.

Alors, une gêne la saisit, paralysant sa langue, et ce fut avec des mots à demi étranglés dans la gorge, des yeux égarés de confusion, qu'elle se hasarda.

— Elle était désespérée... désespérée... grosse échéance le lendemain... Son mari ne devait rien savoir... Est-ce que Madeleine ne pourrait pas lui avancer... lui aider ?...

Et comme elle s'arrêtait, les lèvres frémissantes, les paupières battantes sur deux larmes chaudes qui les gonflaient, elle sentit soudain sa tête prise entre deux mains fines et des baisers de sœur, chaudement appuyés sur les cheveux fous de ses tempes.

— Ma pauvre chérie, s'écriait en même temps Madeleine éplorée, pardonne-moi, ma pauvre Jeanne, mais je ne puis rien... rien du tout... Si tu savais!... Je n'ai pas vingt francs à ma disposition... Mon mari paye directement toutes les notes de mes fournisseurs, ainsi que celles de mes couturières et de ma modiste... Chaque compte est vérifié par lui... Il trouve toujours quelque chose à rabattre sur ses factures et il se disputerait pour dix centimes... Je ne me suis jusqu'alors plainte à personne... Je ne dis rien de l'existence que je mène, mais quel enfer!... Je crois que je finirais par mourir de chagrin, si l'espoir d'être bientôt mère ne me soutenait un peu... Mon enfant, au moins, sera bien à moi, et, tant qu'il aura besoin de mes soins, M. de Bother ne pourra l'escompter comme la première valeur venue, ni battre monnaie avec lui...

C'était à travers un bourdonnement sonore que les paroles de Madeleine arrivaient aux oreilles de Jeanne. Elle ne saisissait qu'une chose, c'est que son amie avait de grands chagrins et ne pouvait lui prêter la somme qu'elle venait lui demander.

Elle se leva, comme hébétée, après avoir promis de revenir, et les deux jeunes femmes s'embrassèrent pour l'adieu, avec toute l'effusion de leur chagrin.

Au retour, dans la rue, elle se sentit au milieu de la foule, si triste et si isolée, qu'une montée tumultueuse de sanglots gonfla sa gorge; mais elle se retint, les deux mains nouées sur sa poitrine, comme pour comprimer le soulèvement de son être, ne voulant rien laisser deviner de sa peine aux indifférents qui la coudoyaient.

On était en juillet; la soirée était lourde et splendide et le jour se mourait dans les lueurs du gaz. Les arbres des Tuileries gardaient sous leurs dômes panachés des senteurs de feuilles vertes, et se massaient au-dessus des girandoles de feu des allées, la tête levée vers l'éblouissement des étoiles. Des bruits de concerts, l'écho des cuivres et légrènement très doux des notes d'une valse se mêlaient au mouvement du monde, de la foule qui, désertant les rues étouffantes, se dirigeait vers les cafés des Champs-Elysées et des squares. Les robes claires et les chapeaux fleuris moutonnaient dans la foule pressée des promeneurs, se groupaient sur les trottoirs, devant les cafés illuminés et remplis de vie, d'une animation de consommateurs, avec des tintements de verres et des appels.

Peu à peu, cette joie de vivre épandue dans l'air du soir, la pénétrait d'une influence très douce, amolissant ses nerfs, et fondent son gros chagrin.

Une espérance lui venait au cœur, sans qu'elle sût comment ni pourquoi ; mais il lui semblait que la réalité n'était plus si lourde, et que tout pourrait s'arranger.

Et tout à coup la pensée de son père lui sauta à l'esprit : « Que n'y avait-elle songé plus tôt?... Elle pouvait se confier à lui, sûre de sa discrétion, et elle savait qu'il ferait de son mieux pour la tirer d'un mauvais pas

Ses ressources étaient bien modiques, il est vrai ; mais, avec l'existence austère qu'il menait, il devait encore faire des économies. »

Cette idée acheva de la rasséréner,

Elle s'engagea dans la rue Castiglione, résolue à monter jusqu'à celle de Saint-Augustin où M. Duthil occupait, dans une maison immense comme une caserne, deux petites pièces donnant sur une cour intérieure.

A cette heure, la limite des boulevards s'éveillait dans le coup de flamme de ses clartés aveuglantes qui faisaient y voir comme en plein jour. La lumière électrique blanchissait des carrés de trottoirs, jusqu'au milieu de la chaussée, striant, comme des rayons lunaires, de longues barres étroites les panneaux des voitures et les jambes des chevaux qui passaient, emportés dans un roulement rithmé sonnant aux oreilles de Jeanne avec un bruit de fanfare.

La jeune femme avait ralenti le pas, et flânait maintenant aux devantures, retenue à toutes leurs séductions. Devant une vitrine de bijoutier, elle s'arrêta, rêveuse, penchée vers tous ces scintillements, les prunelles luisant d'une fièvre de convoitisie.

Au moment où elle s'arrachait à ces tentations, le mot final d'une ligne de gros caractères entrevue dans un dernier regard, juste au-dessous des vitrines éblouissantes : « *Achat d'or et d'argent* », lui tinta si brusquement sous le crâne, qu'elle en eût comme une commotion. Elle le répéta, inconsciente, tout étourdie : *d'argent... d'argent...* cherchant la valeur qu'il pouvait avoir pour elle. Ses souvenirs lui revinrent dans un éclair: l'échéance, le billet, sa vaine tentative auprès de Madeleine.

— Ah! oui, de l'argent!... Il lui fallait de l'argent...

Et subitement inspirée devant tous ces diamants flambant derrière les glaces claires, elle détacha, d'un geste brusque, ses deux brillants étoilant le lobe de sa petite oreille, et les tenant dans sa main fermée, pénétra chez le bijoutier.

Ce fut un débat, un long marchandage.

Le bijoutier, un monsieur à l'air imposant, tout de noir vêtu comme un personnage officiel, pesa gravement, soupesa les bijoux, disant d'un ton froid, avec une nuance de dédain.

J'aurais trop de peine à m'en défaire... oui, vraiment, trop de peine... Ils n'ont pas d'épaisseur... guère de feux..., non plus...

Jeanne attendait, debout, immobile, toute pâle et angoissée :

— Alors, monsieur?...

— Alors, madame, je regrette...

Et il fit mine de les lui rendre. Puis, se ravisant, et d'un ton qui signifiait : « Ce que j'en fais, c'est pour vous obliger ! »

— Ecoutez, madame, dit-il, nous allons tâcher de nous entendre. Je ferai un sacrifice en vous les prenant pour sept cents francs.

Sept cent francs? Ils avaient coûté près du triple et Jeanne en espérait au moins mille francs.

Elle eût un sourire de contrainte; et sans oser réclamer, de peur que l'imposant personnage ne les lui refusât tout à fait, elle balbutia :

— Soit, monsieur ; sept cents francs.

Et en elle-même, elle eut un soupir de joie: Enfin !

— Pardon, madame, votre nom et votre adresse, s'il vous plait. Nous ne payons qu'à domicile...

Le bijoutier lui souriait d'un air aimable, satisfait sans doute de son marché.

— A domicile!... répétait Jeanne consternée. Mais, monsieur, j'ai sur moi des cartes, des lettres.

Elle fouillait dans ses poches, les mains un peu effarées, cherchant son porte-cartes, son carnet.

— Que voulez-vous, madame? ce sont des formalités auxquelles nous devons nous conformer, sous peine de tomber sous le coup de la loi... Je puis vous compter trois cents francs, et, dès demain, j'enverrai chez vous pour le reste.

— Demain, dans la matinée, insista-t-elle,

Quand elle se retrouva dehors, et les trois billets bleus glissé sous son gant, elle eut un moment de stupeur idiote.

— Mais puisque j'allais chez papa, chercher de l'argent... Mon Dieu !... Mes pauvres brillants !...

Dix minutes après, tout son chagrin était passé.

Une tentation l'avait arrêtée devant une vitrine nouvelle, savamment encombrée de toilettes de soirée, étalant sur des raideurs de mannequins les luisants de vernis de leurs volants et le flou de leurs longues traines. Une extase clouait Jeanne devant ces séductions...

— Oh ! ce velours rose !... Et ce tablier de dentelle. Et l'autre, la mauve, là-bas !..., Et la gris-perle, dans ce coin, à droite. Dire qu'il y avait des femmes assez heureuses pour porter cela !.. Quel enchantement perpétuel devait être leur vie... Tandis qu'elle !

Depuis son mariage, elle avait à peine été au théâtre et elle ignorait ce que pouvait être au juste une soirée mondaine. Claude lui avait promis de la mener à l'Opéra... dans une loge, parce qu'elle avait insisté. Quelle toilette mettrait-elle? Claude, lui, comptait sans doute qu'elle porterait sa robe de noce économiquement modifiée pour la circonstance...

A cette idée, une révolte de vanité la souleva.

— Jamais, par exemple... Elle n'entendait pas être ridicule... N'était-ce pas assez déjà de subir les humiliations de la pauvreté? C'était une toilette semblable à celle-ci qu'il lui faudrait... Oui, comme la rose... Ah! bien non, ce serait trop somptueux pour sa position...

— Trop somptueux !...

Elle eut un sourire amer, sentant son cœur crever sous les flots de bile qui l'envahissaient.

(*A suivre*)

EDGY.